



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Rambervillers, en ses lieux habituels, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Gérard KELLER, Maire.

**PRESENTS** : MM. KELLER, Mme JOB, M. GERARD, Mme HAITE, M. DUGUE, Mme CHEVRIER-JANES, MM. HUSSON, THOMASSIN, Mme LAHALLE, Mme GASPERMENT, M. CAVERZASIO, Mme RATTIAIRE, MM. LAYER, PARUS, Mme THALLER, M. POIROT, Mme MÜLLER, M. CANDAU, Mme GIMMILLARO, M. MICHEL, Mme SEMPIANA, MM. MARQUIS, VALIN, Mme LEBLOND

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : M. SOYEUR, Mme DAVID, Mme PIMONT, M. BOUCHEZ

**ETAIT ABSENTE** : Mme VILMAIN/VANEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur David POIROT

\* \* \* \* \*

Cette observation faite, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 19 Février 2009.

### **COMMISSION DES FORETS – DEMISSION ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 9 mars 2009, Madame Marcelle GASPERMENT, Conseillère Municipale de la liste "Rambervillers change, ensemble continuons", a donné sa démission de membre de la Commission des Forêts.

Il invite donc le Conseil Municipal à désigner un nouveau délégué au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal,

Vu la démission de Madame Marcelle GASPERMENT, Conseillère Municipale de la liste "Rambervillers change, ensemble continuons", de sa qualité de membre de la Commission des Forêts,

Vu la candidature de Monsieur Edouard PARUS, Conseiller Municipal de la liste "Rambervillers change, ensemble continuons",

**DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Edouard PARUS, Conseiller Municipal de la liste "Rambervillers change, ensemble continuons", comme délégué au sein de la Commission des Forêts.

### **BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET GENERAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 29 Janvier 2009,  
Vu les travaux de la Commission de Finances réunie le 5 Mars 2009 et de la Commission des Travaux du 12 Mars 2009 sur le projet du Budget Primitif 2009,  
Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008 délibéré le 19 Février 2009,  
Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2009 présenté par Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**VOTE**, par 22 voix POUR, par 6 voix CONTRE, le Budget Primitif de l'Exercice 2009 - Budget Général, arrêté aux chiffres ci-après :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 8.736.026,97 Euros

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 9.300.071,93 Euros

### **BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE - BATIMENT INDUSTRIEL "ACT DIFFUSION"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 29 Janvier 2009,  
Vu les travaux de la Commission de Finances réunie le 5 Mars 2009 et de la Commission des Travaux du 12 Mars 2009 sur le projet du Budget Primitif 2009,  
Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008 délibéré le 19 Février 2009,  
Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2009 présenté par Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'Exercice 2009 - Budget annexe - Bâtiment Industriel "ACT DIFFUSION" arrêté aux chiffres ci-après :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 49.769,56 Euros

### **BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE - BATIMENT INDUSTRIEL "VOSGIENNE DE SABLAGE"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 29 Janvier 2009,  
Vu les travaux de la Commission de Finances réunie le 5 Mars 2009 et de la Commission des Travaux du 12 Mars 2009 sur le projet du Budget Primitif 2009,  
Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008 délibéré le 19 Février 2009,  
Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2009 présenté par Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'Exercice 2009 - Budget annexe - Bâtiment Industriel "VOSGIENNE DE SABLAGE" arrêté aux chiffres ci-après :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 31.946,59 Euros

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 26.512,34 Euros

## **BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 29 Janvier 2009,  
Vu les travaux de la Commission de Finances réunie le 5 Mars 2009 et de la Commission des Travaux du 12 Mars 2009 sur le projet du Budget Primitif 2009,  
Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008 délibéré le 19 Février 2009,  
Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2009 présenté par Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'Exercice 2009 - Budget annexe - Assainissement arrêté aux chiffres ci-après :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 665.105,75 Euros

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 849.531,65 Euros

## **BUDGET PRIMITIF 2009 - IMPOTS LOCAUX 2009**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 Mars 2008, le Conseil Municipal a voté le produit fiscal attendu pour 2008 à la somme de **3.700.000 €** et fixé les taux suivants :

* Taxe d'habitation	<b>11,96 %</b>
* Foncier bâti	<b>21,47 %</b>
* Foncier non bâti	<b>22,96 %</b>
* Taxe Professionnelle	<b>10,15 %</b>

Monsieur le Maire précise qu'après réception de l'état 1259 MI des Services Fiscaux, il est nécessaire de voter le produit fiscal qui à taux constants s'élèverait à 3.753.293 €, ainsi que les taux des 4 taxes pour 2009. Les états correspondants ont été présentés à la Commission des Finances du 5 Mars dernier ou joints à la note d'information de la présente séance.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le produit fiscal et les taux des 4 taxes pour l'exercice 2009.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu la délibération en date du 27 Mars 2008,  
Vu le Budget Primitif 2009 voté le 26 Mars 2009,  
Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR, 6 Abstentions,

**ARRETE** le produit fiscal attendu à la somme de 3.753.293 €.

**FIXE** les taux des 4 taxes pour l'année 2009, comme suit :

- Taxe d'habitation.....	11,96 %
- Foncier bâti.....	21,47 %
- Foncier non bâti.....	22,96 %
-Taxe professionnelle.....	10,15 %

et **PRECISE** que les taux précités seront inscrits colonne 25 du cadre II de l'Etat 1259 Mi.

### BUDGET PRIMITIF 2009 – SUBVENTION C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 28 Février 2008, le Conseil Municipal a voté une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 190.000 € au titre de l'exercice 2008.

Pour le Budget Primitif 2009, il indique que c'est une somme de 190.000 € qui est demandée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 190.000 € au titre de l'exercice 2009, subvention pour laquelle les crédits sont prévus à l'article 657362 du Budget Primitif 2009 qui vient d'être voté au cours de la présente séance.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu sa délibération du 17 Février 2005 allouant au CCAS une subvention de 196.000 euros pour l'année 2005,

Vu sa délibération du 24 Novembre 2005 allouant au CCAS une subvention complémentaire de 40.000 euros pour l'année 2005,

Vu sa délibération du 2 Mars 2006 allouant au CCAS une subvention de 180.000 euros pour l'année 2006,

Vu sa délibération du 1er Mars 2007 allouant au CCAS une subvention de 190.000 euros pour l'année 2007,

Vu sa délibération du 28 Février 2008 allouant au CCAS une subvention de 190.000 euros pour l'année 2008,

Vu le Budget Primitif 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**VOTE**, à l'unanimité, une subvention d'un montant de **190.000 €** au Centre Communal d'Action Sociale de RAMBERVILLERS pour l'exercice 2009.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Article 657362 du Budget Primitif 2009.

### APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009, CODIFIE A L'ARTICLE L. 1615-6 DU CGCT, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2.659.550 €.

**DECIDE** d'inscrire au budget communal 7.782.595,81 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 192,63 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### **PERSONNEL TERRITORIAL - TRANSFORMATION DE POSTES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à réussite à concours ou avancement de grade, il s'avère nécessaire de transformer certains postes, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009 et du 1er Novembre 2009, afin de permettre la nomination des agents concernés par ces promotions. Ces postes sont les suivants :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste de technicien territorial à temps complet.
- Un poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors classe.
- Un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Trois postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en trois postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Trois poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en trois postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34.50/35ème en un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 34.50/35ème.

- Un poste de brigadier de police municipale à temps complet en un poste de brigadier chef principal de police municipale à temps complet.

Il précise que ces transformations, créations et suppressions de postes pourraient intervenir à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009, sauf en ce qui concerne le poste de police municipale qui ne serait à transformer qu'à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2009.

Monsieur le Maire invite donc les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces transformations de postes.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de transformer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste de technicien territorial à temps complet.
- Un poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors classe.
- Un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Trois postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en trois postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Trois poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en trois postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34.50/35ème en un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 34.50/35ème.

Et à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2009 :

- Un poste de brigadier de police municipale à temps complet en un poste de brigadier chef principal de police municipale à temps complet.

### **ASSURANCES DE LA VILLE DE RAMBERVILLERS – SIGNATURE ACTES D'ENGAGEMENT – MODIFICATION LOT N°6**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations n° 2008/191 DGS du 18 Décembre 2008 et n° 2009/14 du 19 Février 2009 , le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements concernant les sept lots du marché des assurances de la Ville et à l'autoriser à signer l'acte d'engagement concernant le lot n°6 : Assurance « Multirisques exposition » avec AXA France Iard SA 26, rue Drouot 75009 PARIS pour une prime annuelle de 300 € TTC pour les expositions permanentes et pour une prime annuelle de 300,00 € TTC pour l'ensemble des expositions temporaires.

Or, sur l'acte d'engagement une prime annuelle de 300 € TTC était prévue pour les expositions permanentes et 300 € TTC par exposition temporaire et non pour l'ensemble des expositions temporaires.

Il indique que le marché et l'acte d'engagement étant des documents réglementaires sur lesquels le contrat d'assurance devait s'appuyer, il est nécessaire de passer un avenant au marché dans lequel seraient repris les termes de la délibération du 19 Février 2009 et ceux du contrat d'assurance proposé par AXA France IARD SA 26, rue Drouot 75009 PARIS.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur ce lot n°6.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu ses délibérations en date du 18 décembre 2008 et 19 Février 2009,

Vu le marché et l'acte d'engagement correspondant,

Vu la proposition de contrat d'assurance,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de passer un avenant au marché concernant le lot n°6 "Assurances Multirisques Exposition" attribué à AXA France IARD SA 26, rue Drouot 75009 PARIS, pour une prime annuelle de 300 € TTC pour les expositions permanentes et pour une prime annuelle de 300,00 € TTC pour l'ensemble des expositions temporaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**AMENAGEMENT CARREFOUR – RUES DES GRAND'MAISONS ET DES DEPORTES -  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES**

Monsieur Bertrand DUGUE, Adjoint aux Travaux, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 Février 2008, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Général des Vosges pour les travaux d'aménagement du carrefour, rues des Grand'Maisons et des Déportés.

Il indique également que par délibération en date du 22 Décembre 2008, la Commission Permanente du Conseil Général a alloué une subvention de 14.411 € pour le remplacement du collecteur d'assainissement vanne.

Il précise qu'un crédit de 480.000 € a été inscrit au Budget Primitif 2009 (Compte 2315 – opération 204) pour la réalisation de l'opération qui fait l'objet d'un groupement de commande avec le Département.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur le renouvellement de cette demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de l'année 2009 pour le reste des travaux d'aménagement global de la traverse, le long de la route départementale 32 (Rue des Déportés et Abbés Mathis et Marion) et des rues du Général de Gaulle et des Grand'Maisons.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu sa délibération en date du 28 Février 2008,

Vu le Budget Primitif 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur Bertrand DUGUE, Adjoint aux Travaux,

Après en avoir délibéré,

**RENOUVELLE**, à l'unanimité, sa demande de subvention pour le reste des travaux d'aménagement global de la traverse, le long de la route départementale 32 (Rue des

Déportés et Abbés Mathis et Marion) et des rues du Général de Gaulle et des Grand'Maisons.

### **REMISE AUX NORMES DU CHEMIN RURAL DIT « ANCIENNE VOIE ROMAINE »**

Monsieur Michel HUSSON, Adjoint chargé de la Forêt Communale, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 4 Septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé le classement du chemin qui dessert la parcelle forestière communale n° 5 au Bois Béni en chemin rural, ceci en vue de sa réfection proposée par l'Office National des Forêts.

Il précise que les travaux sont estimés à 33 628€ HT, honoraires compris.  
Ce chemin dessert des parcelles forestières appartenant aux communes de Rambervillers, Autrey, St Benoît la Chipotte et au groupement forestier de Métendal.

Il indique également que les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80%.  
La commune serait Maître d'Ouvrage délégué, elle collecterait la totalité de la subvention et reverserait aux différents propriétaires la quote-part respective leur revenant.

Il invite donc le conseil Municipal à :

- approuver le projet de remise aux normes du chemin dit « Ancienne voie romaine » et autoriser sa réalisation sur le territoire communal de Rambervillers.
- Préciser que la Commune de Rambervillers assumera le rôle de responsable du projet et de maître d'ouvrage délégué.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet a été joint en annexe à la note d'information de la présente séance.
- S'engager à financer et à inscrire au budget primitif 2009, les crédits nécessaires au parfait achèvement du projet.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu sa délibération en date du 4 Septembre 2008,  
Entendu l'exposé de Monsieur Michel HUSSON, Adjoint chargé de la Forêt Communale,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de remise aux normes du chemin dit « Ancienne voie romaine »

**AUTORISE** sa réalisation sur le territoire communal de Rambervillers.

**SOLLICITE** une subvention au taux de 80 % auprès de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine.

**PRECISE** que la Commune de Rambervillers assumera le rôle de responsable du projet et de maître d'ouvrage délégué.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**S'ENGAGE** à financer et à inscrire au budget primitif 2009, les crédits nécessaires au parfait achèvement du projet.



## **C.S.R FOOTBALL – AVANCE SUR SUBVENTION ANNUELLE**

Monsieur Yvon THOMASSIN, Adjoint chargé des Sports, indique que Monsieur le Maire a déjà été amené en Commission de Finances puis en Conseil Municipal à exposer les difficultés dans lesquelles se retrouvait le CSR Football. La presse a également évoqué ces problèmes.

Il précise également que Monsieur le Maire et lui-même ont travaillé pour tenter de trouver des solutions et aider les personnes qui pourraient éventuellement reprendre la direction du club.

Il donne lecture de la lettre du CSR Football en date du 13 Mars 2009 reçue en Mairie le 20 Mars 2009, qui sollicite le versement par avance de la subvention municipale 2009.

Monsieur Yvon THOMASSIN invite donc le Conseil Municipal à voter un versement par avance sur la subvention qui est allouée annuellement au CSR Football.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur Yvon THOMASSIN, Adjoint chargé des Sports,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'un versement par avance sur la subvention allouée annuellement au CSR Football pour un montant de 4.700 €.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS – CONVENTION POUR NETTOYAGE DE LA FOIRE AUX TETES DE VEAU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par bordereau en date du 16 Mars 2009 reçu le 19 Mars 2009, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers lui a transmis un projet de convention à passer entre les deux collectivités pour permettre le nettoyage de la foire annuelle de la tête de veau prévue le 29 Mars 2009.

Il précise qu'une copie de la convention correspondante a été transmise en annexe à la note d'information de la présente séance.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire et à l'autoriser à signer cette convention avec la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de convention présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Rambervillers et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers pour permettre le nettoyage de la foire annuelle de la tête de veau prévue le 29 Mars 2009.

\* \* \* \* \*

## **AFFAIRES DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le Secrétaire de Séance,

David POIROT

Le Maire,

Gérard KELLER